



sans trace
CANADA

Tourisme Abitibi-Témiscamingue utilise les principes Sans trace pour faire de sa destination touristique, un lieu de pratique en plein air responsable. Sans trace Canada (www.sanstrace.ca) œuvre pour protéger l'environnement naturel des forêts, des lacs et des rivières, et ce, partout où la nature nous offre des sites de randonnée, de pêche, d'escalade, de canot et de camping. Selon eux, l'éducation du public en matière d'environnement est la clé de la sauvegarde de la nature. Des gens qui comprennent les milieux naturels sauront mieux les protéger.

La protection des milieux naturels est inévitablement une **RESPONSABILITÉ COLLECTIVE**

LES SEPT PRINCIPES DU SANS TRACE

1. PRÉPAREZ ET PLANIFIEZ VOTRE SORTIE AVEC SOIN

- en s'informant à l'avance des particularités du lieu visité;
- en s'informant à l'avance de la réglementation en vigueur;
- en étant préparé à faire face aux intempéries et aux urgences possibles;
- en réduisant l'emballage des provisions avant le départ;
- en se déplaçant en petit groupe;
- en planifiant les sorties en périodes de faible fréquentation.

2. UTILISEZ DES SURFACES DURABLES

- en demeurant sur les sentiers existants ou sur les surfaces durables (dalles rocheuses, gravier, l'herbe sèche, la neige, etc.) dans les zones fréquentées;
- en marchant en file indienne au milieu du sentier même si celui-ci est boueux pour ne pas l'élargir;
- en s'arrêtant et campant sur les sites désignés ou sur les surfaces durables (dalles rocheuses, gravier, l'herbe sèche, la neige, etc.) dans les zones fréquentées;
- en trouvant un bon site de campement et non en le fabriquant;
- en campant à plus de 70 mètres des cours d'eau (lacs, rivières, etc.);
- en évitant d'étendre le campement en concentrant les activités là où la végétation est absente;
- en évitant les endroits ayant subi un impact faible et récent afin de ne pas les endommager davantage.

3. GÉREZ ADÉQUATEMENT SES DÉCHETS

- en utilisant pour la vaisselle et l'hygiène personnelle, une quantité minimale de savon biodégradable à un endroit éloigné de tout cours d'eau;
- en reportant tout ce qui a été apporté (ex : reste de nourriture, poubelle, papier toilette et produit hygiénique, etc.);
- en passant au tamis l'eau de vaisselle de manière à disposer des résidus solides avec les déchets;
- en dispersant l'eau souillée à 70 mètres de toute source d'eau, du campement ou du sentier;
- en inspectant les lieux de halte et de camping avant de quitter pour tous déchets laissés par inadvertance;
- en déposant les excréments humains dans des trous profonds de 15 à 20 cm creusés à plus de 70 mètres de tout campement, sentier ou source d'eau lorsque des toilettes ne sont pas disponibles sur place.



sans trace
CANADA

4. LAISSEZ INTACT CE QUE VOUS TROUVEZ

- en ne prélevant aucun artéfact ou autre élément intéressant de la nature (fleurs, roches, coquillages, cocottes, plumes d'oiseau, panaches, etc.);
- en ne modifiant pas l'habitat naturel (en évitant d'abîmer l'écorce des arbres, de construire des meubles à partir de matériaux naturels, creuser des tranchés, etc.);
- en évitant de cueillir et des plantes.

5. MINIMISEZ L'IMPACT DES FEUX

- en se posant la question : Est-ce qu'un feu est nécessaire ?;
- en utilisant un réchaud pour cuisiner et optant pour une lanterne à bougie pour s'éclairer;
- en utilisant un emplacement prévu à cet effet, des tôles à feu ou des remblais de terre;
- en ramassant uniquement du bois mort au sol que l'on peut casser avec les mains;
- en s'assurant de garder le feu petit;
- en évitant de brûler ses ordures dans le feu de camp;
- en ne laissant jamais un feu sans surveillance;
- en s'assurant d'éteindre le feu complètement avec de l'eau, et non avec de la terre.

6. RESPECTEZ LA VIE SAUVAGE

- en ne pénétrant pas dans les zones de concentration animale (sites de nidification ou de frai, aires de confinements ou d'hivernage, etc.);
- en observant la faune à une distance suffisante pour ne pas modifier le comportement des animaux;
- en ne nourrissant pas les animaux;
- en entreposant les provisions et les déchets dans un endroit sûr;
- en évitant d'endommager les lieux (végétation, l'eau, le sol);
- en gardant son chien en laisse lorsqu'il fréquente des endroits où ceux-ci sont admis.

7. RESPECTEZ LES AUTRES USAGERS

- en étant soucieux de la qualité de l'expérience de ceux-ci;
- en se déplaçant dans le calme et en faisant preuve de courtoisie;
- en prenant des pauses et en campant loin des sentiers et des autres visiteurs lorsque des sites désignés à cet effet ne sont pas disponibles;
- en étant attentif aux sons de la nature;
- en minimisant le bruit au campement.